

VOTRE MARIAGE

DOMAINE DU MANOIR

LE DOMAINE DU MANOIR EST PRIVATISÉ POUR VOTRE RECEPTION.

Le Domaine du Manoir est une ancienne magnanerie du XVIIIème siècle, spécialisée dans le tissage de la soie lyonnaise.

Il a été entièrement restauré durant un demi-siècle, en conservant son authenticité et dans le respect de l'architecture des Alpes.

La bâtisse elle-même est de 1720.

Son Parc arboré, avec vue sur le Mont Blanc et la Dent du Chat, est idéal pour les cérémonies en extérieur et les cocktails.

La salle du Chai permet de poursuivre la soirée par un dîner de gala puis une soirée dansante.

Les propriétaires, inspirés de leurs propres voyages, ont décidé un jour de poser leurs valises et le projet du Domaine du Manoir s'est finalement réalisé. Il a commencé en 2008. Il n'a plus été question que de faire découvrir, partager, émerveiller. Un pari réussi pour les hôtes privilégiés qui franchissent le seuil du domaine ainsi que pour les heureux propriétaires. « Nous sommes enchantés du regard émerveillé de nos hôtes ou de l'émotion palpable chez les anciens qui ont connu l'activité de la magnanerie au siècle dernier. Recevoir est un plaisir pur. Nous savons qu'il y a de vraies ondes positives en ces lieux » .

Le Domaine du Manoir organise intégralement la soirée de réception de votre mariage, le cocktail, le dîner et la soirée dansante.

Le Domaine du Manoir propose également un brunch le lendemain si vous le souhaitez.

Le Domaine du Manoir prévoit également la soirée qui précède votre événement, prévoyant un accueil personnalisé de vos invités en vous proposant un dîner détente d'avant mariage, et éventuellement la nuitée. Vous pouvez, si vous le souhaitez, choisir de prendre possession de votre chambre ainsi que des autres chambres pour vos invités ou votre famille dès la veille, et ainsi de prévoir dès le Samedi matin l'arrivée des prestataires pour vous aider à vous préparer sur place et immortaliser ce moment.

Enfin, si vous manquez de temps, Le Domaine du Manoir peut préparer votre événement en amont, pour tout ou partie. Nous nous occupons alors de tout, la prise de contact avec les prestataires, l'organisation, la décoration, le choix du photographe, des musiciens, la coiffure, le maquillage...

A- LE DOMAINE

La location du Domaine, privatisé pour votre réception, s'applique aux convives qui dînent, mais pas aux personnes présentes pour le Cocktail uniquement. Elle est prévue pour 10 heures d'occupation.

La limite horaire de la soirée est fixée à 4h par arrêté préfectoral.

Un tarif de location est également prévu pour le brunch du lendemain, pour 6h d'occupation, les horaires restant à votre convenance à partir de 10h.

Nos tarifs comprennent :

- La Location du Domaine du Manoir privatisé pour votre réception ;
- La mise en place des différents espaces, la préparation et l'installation de la cérémonie, du Cocktail, ainsi que la salle de réception pour le dîner ;
- Le cocktail, les mises en bouche et toutes les boissons, le repas complet et les vins ;
- La vaisselle, les tables, les chaises, le nappage, la blanchisserie ;
- Le service ;
- Le nettoyage et le rangement à l'issue de la réception ;
- La possibilité de venir la veille pour la touche finale et les derniers réglages ;

Nos tarifs ne comprennent pas :

- Le Champagne du dessert ;
- Les chambres ;
- Le brunch du lendemain ;
- Le « wedding-planning » ;
- La décoration personnalisée ;
- L'organisation du mariage ;
- La cérémonie laïque en extérieur ;
- L'animation ;
- La (les) baby-sitter (s) ;

B- LA RÉCEPTION

Nous vous proposons plusieurs formules selon votre choix :

- *Un cocktail simple (Vin d'Honneur) : pour aller à la rencontre de vos invités et partager un moment avec eux.*

Sont comprises les mises en bouche ainsi que les boissons (cocktails alcoolisés, softs, eaux, sodas, jus de fruit. Possibilité d'ajouter vins, champagne, bière...) ;

- *Le cocktail dînatoire (17 pièces) : Dîner sous formes de mises en bouches, de l'apéritif au dessert en passant par l'entrée, les mises en bouche chaudes, le fromage et les mises en bouches sucrées.*

Le cocktail dînatoire est prévu pour ceux qui souhaitent échanger, bouger, danser, et qui préfèrent être en mouvement.

Sont comprises toutes les mises en bouche ainsi que les boissons (cocktails alcoolisés, vins, softs, eaux, sodas, jus de fruits...) ;

- *La formule dînatoire (13 pièces) : Même principe que le cocktail dînatoire, mais avec un plat chaud servi à table, puis un plateau de fromage sur table ou en buffet, ainsi que le dessert.*

Sont comprises les mises en bouche ainsi que les boissons (cocktails alcoolisés, softs, eaux, sodas, jus de fruits..).

Est compris également le plat chaud servi à table, le plateau de fromage sur table ou en buffet, le dessert, les vins à raison d'une bouteille pour 4 personnes ;

- *La formule traditionnelle, qui comprend les mises en bouche (10 pièces) ainsi que les boissons (cocktails alcoolisés, softs, eaux, sodas, jus de fruits..). Est compris le repas complet, entrée, plat servi à l'assiette, plateau de fromage sur table, dessert, et vins à raison d'une bouteille pour 4 personnes ;*

VINS & CHAMPAGNE

- *Une sélection de vins est comprise dans le cocktail dînatoire ainsi que dans les formules dînatoire et traditionnelle, à raison d'une bouteille pour 4 personnes. Lorsque le forfait arrive à terme, vous avez le choix de rajouter des bouteilles ou non. Si vous le souhaitez, vous pouvez choisir les « vins » à volonté durant tout le repas, moyennant un supplément.*
- *Vous pouvez également choisir d'apporter vos propres vins, contre un droit de bouchon ;*

- *Le Champagne du dessert n'est pas compris dans nos formules, de façon à laisser le choix entre plusieurs possibilités :*
 - *Champagne traditionnel;*
 - *Champagne Haut de gamme;*
 - *Montagnieu brut;*
 - *Droit de bouchon;*

C- LE BRUNCH DU LENDEMAIN

Le brunch se déroule dans le Chai, mais les convives peuvent profiter de l'ensemble de la propriété.

Il se compose d'une partie sucrée et d'une partie salée :

- *Partie sucrée : Jus de fruits, café, thés, viennoiseries, brownies, cakes, brioches, fruits, confitures, miel...*
- *Partie salée : Charcuterie, plateau de fromages de pays...*
- *Les vins sont en supplément;*

D- WEDDING-PLANNING

Si vous manquez de temps, vous pouvez choisir de nous confier l'organisation de votre mariage.

- *L'ORGANISATION TOTALE : Nous choisissons alors avec vous les différents prestataires qui s'occuperont de votre mariage (coiffeuse, maquilleuse, esthéticienne, photographe, nounou(s), musiciens, DJ, officiant) et gérons leurs interventions. Nous nous occupons du planning, des interventions, de votre décoration, ...*
- *L'ORGANISATION PARTIELLE : Vous souhaitez vous occuper vous-mêmes de l'organisation de votre mariage. Nous réceptionnons vos prestataires, et gérons la décoration selon vos goûts.*

E- LA VEILLE DU JOUR J

Vous souhaitez apporter la dernière touche à la décoration la veille de votre mariage. Vous pouvez alors choisir de rester sur place et de vous imprégner des lieux, et de passer la nuit au Domaine et que les intervenants (coiffeuse, maquilleuse, photographe...) viennent directement à vous le jour J.

Vous souhaitez dîner au Domaine la veille au soir avec vos témoins, amis ou parents, nous nous occupons de tout.

Vous souhaitez profiter d'un moment de tranquillité et de bien-être. Nous prenons rendez-vous avec l'institut de beauté pour que la praticienne vienne vous faire un massage relaxant et décontractant.

F- LA DÉCORATION

Votre mariage est un événement unique. C'est pour cela qu'il doit être à votre image et vous ressembler. Il est le reflet de votre personnalité.

Nous vous proposons de nombreuses possibilités, qui vont de la décoration de la salle, des tables et des chaises (housses) en passant par les chemins de lanternes, les leds immergés ou les nœuds en satin.

Egalement, vous souhaitez faire une cérémonie personnalisée dans le Parc, avec vos proches. Nous l'installons, décorons (arche fleurie et allées) et prévoyons les rafraichissements que vous souhaitez.

G- CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute commande d'une prestation fait l'objet d'une demande d'information auprès du signataire avec pièces justificatives (nom, adresse, téléphone, mail, justificatif de domicile...)

Toute prestation est confirmée par un 1er acompte qui implique l'adhésion sans réserve du signataire et garantit le choix de la date. Un devis relatif à la demande du client avec échéancier fixant le nombre et le montant des acomptes est alors établi, ainsi qu'un précontrat récapitulant les détails de l'événement, qui sera modifié au fur et à mesure de l'avancement de l'événement.

Toute modification du devis, des menus, du nombre de personnes, ou toute autre modification de la prestation commandée initialement fait l'objet, après demande écrite du signataire, d'une mise à jour du devis et annule automatiquement celui établi précédemment. Le nombre de convives ne peut en aucun cas être inférieur de plus de 10% par rapport au premier devis.

Les tarifs de certains produits ou prestataires étant soumis à fluctuation, les mises à jour sur certaines demandes non effectuées le jour de la signature se feront sur la base des tarifs réactualisés. Les prix sont nets et indiqués en euros. Le règlement n'est pas assujéti à la TVA, article 293B du CGI.

Le contrat définitif et le dernier devis doivent être retournés signés (par mail et voie postale) et le solde réglé au maximum 1 mois avant la date de l'événement - les trois étant indissociables -, accompagnés des derniers détails (nombre de personnes, plan des tables...)

Une caution, non productive d'intérêts, est également demandée lors du règlement du solde, qui sera restituée sous 7 jours si aucun dégât n'a été constaté.

Les vols ou dégradations sont à la charge du signataire et sont donc déductibles de la caution. La Direction décline toute responsabilité concernant des objets volés, oubliés ou détériorés dans les locaux ou sur le parking.

Pour des raisons de sécurité, la piscine est fermée durant les réceptions.

Les parents sont responsables de leurs enfants et ne doivent pas les laisser sans surveillance. La présence de nounous est obligatoire (1 pour 7 enfants minimum), à la charge des mariés directement. La nounou est présente de 18h à 1h du matin, au forfait de 10€/de l'heure.

L'animation (musique, chants, bruits) répond à des normes en vigueur sous le contrôle de la Direction qui se réserve le droit d'intervenir en cas d'excès.

L'heure limite de la réception est fixée à **4 heures**.

Aucune installation n'est autorisée à l'extérieur et sur la propriété sans autorisation de la Direction. Les feux d'artifices, lanternes volantes et confettis sont interdits.

Le Domaine est prévu à la location pour une durée de 10h. Les heures au-delà sont facturées.

Les tables du dîner sont débarrassées après le café. Le service à table est prévu jusqu'à 1h00. La verrerie pourra, en deuxième partie de soirée, être remplacée par des flûtes ou verres en plastique de qualité.

Tout dessert apporté fait l'objet d'un supplément (service, vaisselle...) de 2€ par personne. Toute boisson venant de l'extérieur fait l'objet de droit de bouchon.

Toute annulation d'une prestation doit comporter un motif valable dûment constaté par la Direction (maladie grave, décès...) et doit être notifiée par lettre recommandée. En cas d'interruption par le signataire, sans motif valable, il ne sera procédé à aucun remboursement par le bailleur qui sera en droit de relouer immédiatement les lieux.

Toute erreur d'écriture dûment constatée à la relecture d'un devis ou d'un pré-contrat après modification doit être signalée immédiatement par les parties, afin d'être corrigée dans le devis et le contrat définitifs.

Si, un motif valable est constaté, les règles suivantes s'appliquent :

- Si la prestation est annulée dans les **7 jours** après le versement du 1er acompte, il sera retenu la somme de **100,00€** pour frais de dossier ;
- Si la prestation est annulée **après 7 jours** et plus d'un an avant la date de l'événement, il sera retenu **10%** de la somme totale du devis initial ;
- Si la prestation est annulée **entre 6 mois et 1 an** avant la date de l'événement, il sera exigé **25%** de la somme totale du devis initial ;
- Si la prestation est annulée **entre 3 et 6 mois** avant la date de l'événement, il sera exigé **50%** de la somme totale du devis initial ;
- Si la prestation est annulée **entre 1 et 3 mois** avant la date de l'événement, il sera exigé **75%** de la somme totale du devis initial ;
- Si la prestation est annulée **moins d'1 mois** avant la date de l'événement, il sera exigé **100%** de la somme totale du devis initial ;

La Direction se donne le droit d'annuler le contrat en cas de force majeure (maladie, incendie,...), et s'engage alors à rembourser intégralement les acomptes versés par le signataire, déduction faite des frais engagés (frais de dossier, de procédure, etc...)

A défaut de règlement des échéances et du non respect des Conditions Générales, un rappel sera adressé par mail, suivi d'une lettre recommandée dans les 7 jours suivant l'envoi.

A défaut de réponse, une mise en demeure sera alors adressée, avec demande de règlement. Si celui-ci n'est toujours pas effectué sous 48h, la direction se réservera le droit d'annuler la prestation par voie d'huissier, les frais d'annulation, de recouvrement, de nos prestataires, ainsi que toute démarche administrative restant à la charge du client.

Les suppléments le jour de l'événement (vins, tentes, lits, repas supplémentaires...) non réglés dans le devis initial seront à régler dès l'issue de celui-ci. A défaut de règlement, ceux-ci seront déduits de la caution.

En cas de litige, seul le tribunal sera compétent pour...

Le présent contrat est indissociable du devis signé en annexe